

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA CCNS

2 Juin 2021- 18H30

SALLE LE CHIFFON ROUGE – FLIXECOURT

Etaient présents :

MMES, CHEVALIER, DIRUY, ROUSSEL, SOUILLARD, DE ALMEIDA, MINET, LEMAIRE, CERNEY,

MM LEITAO, HERBETTE, MOREL, GACQUER, FOURCROY, DELASSUS, LEULIER, MARECHAL, GAILLARD, LOGNON, DELAFOSSE, GUILLOT, COLOMBEL, CARPENTIER, FRANCOIS, WALIGORA, CHIVE, DELVILLE, BELLAREDJ, HENRY, PARMENTIER, DELATTRE, BOULLET, BOULARD, DUCROTOY, GROSSEL,

Etaient absents, excusés :

MMES BENEDINI, DUFRENOY, LEBRUN, LICOUR, CARLIER, CAGE,
MM ALEXANDRE, POISSON, DELFOSSE, MAUGER, BEC, TIRMARCHE

Etaient absents :

MME PRUVOST,
MM PINCHON, GOURGUECHON, VIGNON, MADANI-BUTIN, BLAIZEL, CARLE, LEBLANC D,
LEBLANC JM.

M. le Président ouvre la séance, remercie la commune de FLIXECOURT pour son accueil et expose l'ordre du jour de cette réunion.

A l'unanimité, M. MOREL est désigné secrétaire de séance du présent Conseil communautaire.

A l'unanimité, le compte-rendu du Conseil communautaire du 28/04/2021 est approuvé.

ETAT FINANCIER

M. FRANCOIS présente l'ensemble des dépenses et recettes réalisées depuis le dernier conseil communautaire et se présentant comme suit :

Dépenses et recettes réalisées du 29.04.2021 au 01.06.2021

BUDGETS	SECTIONS	DEPENSES ET RECETTES
PRINCIPAL	Fonctionnement et investissement	Dépenses : 1 546 330.66 € Recettes : 694 005.87 €
SPANC	Fonctionnement et investissement	Dépenses : 21 013.36 € Recettes : 3 104.25 €
ATELIER RELAIS	Fonctionnement et investissement	Dépenses : 75 968.90 € Recettes : 35 093.20 €
PAHVAN	Fonctionnement et investissement	Dépenses : 9 218.26 € Recettes : 0 €
CENTRE AQUATIQUE	Fonctionnement et investissement	Dépenses : 57 197.71 € Recettes : 0 €
ZAC 1	Fonctionnement et investissement	Dépenses : 83 150.92 € Recettes : 84 157.60 €
LOTISSEMENT ZAC 2	Fonctionnement et investissement	Dépenses : 5 931.35 € Recettes : 0 €

La situation de trésorerie au 01 juin 2021 est de 10 026 128.73 €

M DELATTRE souhaite savoir à quoi correspondent les montants de dépenses constatées sur la ZAC BDT 1. Une réponse détaillée lui sera transmise dans les meilleurs délais.

VELOS ELECTRIQUES

M. le Président présente les contours du dispositif à savoir :

- Aide pour l'achat de vélo électrique neuf par les habitants de la CCNS
- Achat auprès d'un vendeur domicilié dans le département de la Somme
- Montant de la subvention : 25% du coût TTC du vélo plafonné à 100 € de subvention
- 1 vélo par foyer
- Effet : 01/07/2021

M. le Président précise que la mise en place de cette action nécessite une décision budgétaire modificative.

Il indique enfin que les membres de la conférence des maires ont donné leur accord, sur cette proposition, à l'unanimité des membres.

Par **DELIBERATION 1**, le Conseil communautaire approuve la mise en place de ce dispositif à compter du 1^{er} juillet 2021.

Par **DELIBERATION 2**, le Conseil communautaire approuve la décision modificative se rapportant à cette affaire.

DSC COMPLEMENTAIRE 2021

M. le Président propose que la CCNS alloue à ses communes membres une DSC complémentaire au titre de l'année 2021.

Le tableau de répartition entre communes a été remis aux membres du Conseil communautaire.

Cette Dotation de solidarité complémentaire représente un montant total de 187 811 €.

M. le Président met l'accent sur la solidarité communautaire s'appliquant à la CCNS au bénéfice de ses communes membres, de manière régulière.

Il précise que les membres de la conférence des maires ont donné leur accord sur cette proposition.

A l'unanimité, par **DELIBERATION 3**, le Conseil communautaire, approuve cette proposition.

FRICHE MFDS

Le scénario des opérations à réaliser sur site est présenté à l'ensemble des membres présents.

M. le Président indique que la Communauté de Communes Nièvre et Somme travaille actuellement avec son assistant à maîtrise d'ouvrage sur la programmation des actions à réaliser sur le site et sur les opérations de démolition qu'il conviendra de planifier.

D'autre part, s'agissant de l'EPF, les collectivités des hauts de France ont été consultées.

M. le Préfet des Hauts de France doit dorénavant se prononcer sur l'extension du périmètre de l'EPF NORD PAS DE CALAIS.

A l'unanimité, par **DELIBERATION 4**, le Conseil communautaire autorise M. le Président à diligenter l'ensemble des procédures d'appel public à concurrence à entreprendre ainsi que les autorisations de dépôts de permis.

ADS

A l'unanimité, par **DELIBERATION 5**, le Conseil communautaire autorise M. le Président à signer les conventions ADS (Autorisation Droit des Sols) avec les communes membres et le Pôle métropolitain du Grand amiénois pour la période 2021-2027.

ECOLE DE MUSIQUE

A l'unanimité, par **DELIBERATION 6**, le Conseil communautaire approuve les tarifs 2021-2022 de l'école de musique intercommunale.

Cette tarification prend en compte, pour les réinscriptions, une réduction au titre du COVID19 (cours en mode dégradé sur la saison 2020-2021).

MOREAUCOURT

Des travaux confortatifs sur bâtiment sont à réaliser pour un coût HT de 13 085 €

Le Conseil communautaire autorise M. le Président à solliciter une subvention de la DRAC à hauteur de 3925, 50 €, par **DELIBERATION 7**.

D'autre part, M. le Président informe les membres de l'Assemblée qu'après échanges avec la DRAC, le parking initialement envisagé sur site, ne sera pas réalisé.

Le Président informe les membres du conseil que l'Office de Tourisme Intercommunal à Picquigny sera prochainement opérationnel. Il annonce également l'arrivée au 1^{er} Juin 2021 de Mme BRAZIER en remplacement de Mme DECORTE qui a démissionné.

Il indique enfin que la CCNS a obtenu les financements du Département dans le cadre des appels à projets pour l'aménagement du Moulin Basile et de la maison éclusière, ainsi que pour les hébergements insolites. Ces derniers ne seront cependant réalisés qu'après financement de la DETR 2022 et de la Région.

CAJ 2021

La dépense prévisionnelle 2021 pour l'organisation du CAJ intercommunal est de 171 730 € avec reste à charge de la CCNS de 150 730 € (hors CEJ).

Ce budget tient compte de l'extension des activités du CAJ sur l'antenne de FLIXECOURT initialement prévue en complément de celle existante à PICQUIGNY.

Cela étant, en fonction du nombre de jeunes inscrits à Flixecourt, les activités pourraient être recentrées à PICQUIGNY uniquement s'il s'avère que les effectifs sont finalement moins nombreux que ceux escomptés.

Le conseil communautaire, par **DELIBERATION 8**, donne son accord sur ces propositions et autorise le Président à signer la convention correspondante avec PEP 80.

CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL

Le planning d'ouverture de l'établissement est le suivant :

- Journées Portes Ouvertes : Vendredi 11 Juin après-midi, Samedi 12 et Dimanche 13 Juin
- **Ouverture** : Mercredi 16 Juin (14h30 selon horaires période scolaire)
- Semaine Découverte des Activités : du lundi 21 juin au dimanche 27 juin
- Inauguration samedi 3 juillet à 10h.

5000 entrées gratuites seront distribuées aux communes lors de l'inauguration.

Le Président rappelle la prise en charge par la Communauté de Communes des entrées pour les scolaires, ce qui constitue « une nouvelle fois une forme de solidarité communautaire ».

DISPOSITIFS D'INITIATIVES CULTURELLES

M. GACQUER, membre d'une association concernée, ne prend pas part au vote.

A l'unanimité des membres votants, par **DELIBERATION 9**, le Conseil communautaire approuve les versements comme suit, au titre du dispositif d'initiatives culturelles 2021 :

- LE CHATEAU BLANC FLIXECOURT : 2500 €
- ASSOCIATION LES AMIS DE LA COLLEGIALE DE PICQUIGNY : 960 €
- ASSOCIATION LES RACINES CALCEENNES : 1400 €
- COMMUNE DE CANAPLES : 250 €
- ASSOCIATION L'ASPAC DE BERTEAUCOURT LES DAMES : 930 €

DEMANDES DE SUBVENTIONS

- Comité Départemental de Canoë Kayak (CDCK 80)

A l'unanimité, par **DELIBERATION 10**, le Conseil communautaire approuve le versement de la subvention suivante :

- Comité départemental de canoë kayak
- Développement des activités de la base nautique de PICQUIGNY
- Investissement en matériel à hauteur de 10 716,20 €
- Subvention CCNS de 30% soit 3214,86 €

A l'unanimité, par **DELIBERATION 11**, le Conseil communautaire approuve le versement de la subvention suivante :

- Association pour la Préservation du Patrimoine et l'Attractivité Touristique de l'Etoile

Mise en valeur des chemins de randonnée de l'ETOILE

- CT : 2 395 €
- Subvention CCNS de 30% soit 718,50 €

Le Président rappelle que la Communauté de Communes n'a pas vocation à subventionner toutes les associations. Elle n'intervient qu'au cas par cas et dans le cadre de ses compétences et en l'occurrence ici dans le cadre du développement touristique.

QUESTIONS DIVERSES

- Développement économique

M. le Président indique que la société JBD prévoit le démarrage de ses travaux en septembre 2021.

D'autre part, des discussions sont en cours avec la société ELCIMAI afin qu'une solution de construction puisse aboutir dans les meilleurs délais.

M. DELATTRE indique que la société GUEUDET va céder son terrain localisé sur la ZAC des Bornes du temps I.

- Arrêtés de péril

En réponse à la question posée par M DELATTRE, M le Président et M. HENRY indiquent que la prise des arrêtés de péril est dorénavant de la compétence de la CCNS et ce, depuis les dernières échéances municipales, dans la mesure où ni les communes, ni le président de la CCNS, n'ont renoncé à ce transfert de compétence dans le délai imparti par la loi.

M. DELATTRE insiste sur la nécessité de prendre certains arrêtés de péril de manière urgente dans le cadre d'une procédure de péril imminent.

Un guide des procédures sera remis par la CCNS aux communes membres dans les prochains jours.

Madame DE ALMEIDA demande si les autres arrêtés, notamment en matière de voirie, relèvent aussi désormais de la compétence de la Communauté de Communes. M. le Président indique que seuls les arrêtés de péril sont désormais du ressort du Président de l'intercommunalité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 19h30

